

FFESSM
Commission Nationale Photo-Vidéo



RENCONTRE VIDEO SUBAQUATIQUE

EAU LIBRE

REGLES SPECIFIQUES

REGLES - PREROGATIVES & DOCUMENTS À FOURNIR

En ce qui concerne les règles et les prérogatives en vigueur ainsi que les documents à fournir, se reporter au document général d'organisation de la manifestation.

COMPOSITION DES PALANQUÉES

Chaque palanquée est constituée d'un vidéaste et un accompagnateur.

L'organisateur peut regrouper les concurrents esseulés (deux vidéastes ou deux vidéastes et un accompagnateur) afin de respecter les règles de sécurité.

Quelle que soit la composition de la palanquée, tous ses membres doivent suivre les règles et prérogatives de leurs niveaux de plongée.

IDENTIFICATION DES VIDEASTES PARTICIPANTS

Lors de l'enregistrement, un numéro tiré au sort par le vidéaste participant, lui est attribué. Ce numéro l'identifie jusqu'à la proclamation des résultats.

DURÉE DE L'ÉPREUVE

Cette durée sera répartie en trois temps:

- Prise de vues sous-marines,
- Prise de vues terrestres,
- Montage.

La durée de l'immersion, le temps de prise de vues terrestre ainsi que le temps pour le montage sont laissées à l'initiative de chaque organisateur et seront indiqués dans le document de l'organisation. Dans tous les cas, ces temps devront être adaptés afin de permettre aux vidéastes participant d'avoir le temps de réaliser le travail.

GESTION DES CARTES MÉMOIRES

Le formatage des cartes mémoires, la mise à l'heure et date de l'horloge du boîtier sont réalisés avant le début de la rencontre. La toute première séquence sera celle avec le numéro d'identification.

A la fin de chaque épreuve (sous-marine et terrestre), le vidéaste conserve sa carte afin de pouvoir effectuer le visionnage des séquences.

Il doit par contre garder l'original des prises de vues en cas de contrôle par l'organisation.

MONTAGE

Le vidéaste participant

Doit:

- Utiliser uniquement les images (sous-marine et terrestre) réalisées lors de la rencontre,
- Rendre un montage d'une durée comprise entre 2 et 4 mn.

Peut:

- Se faire aider par son accompagnateur,
- Utiliser jusqu'à environ 20% de séquences terrestres,
- Préparer sa bande son et ses titres avant la rencontre,
- débiter son montage dès qu'il est en possession de ses premières séquences.

Libre au vidéaste participant d'utiliser ou non un scénario. Le montage peut très bien n'être réalisé qu'avec de la musique, et inclure s'il le désire une voix off.

REMISE DU FILM

A l'issue du montage, le vidéaste participant remet son film à l'organisation.

Le titre du film sera accompagné du N° qui a été tiré au sort.

Le film présenté ne devra pas comporter dans le générique, une information pouvant identifier l'auteur de la vidéo (nom, prénom, etc.). Il pourra par contre, citer l'auteur de la musique.

PROPRIÉTÉ DES IMAGES

Conformément à la loi, le vidéaste participant est l'auteur en tant que tel, il reste seul propriétaire de ses œuvres.

Il autorise la FFESSM et ses organismes décentralisés à utiliser dans un but non lucratif les films pour la promotion et l'enseignement. En cas d'utilisation, l'auteur devra être cité.